

Port-Launay fait la chasse aux concessions funéraires abandonnées

Publié le 01 novembre 2021 à 08h00



Jean Le Guilbaud, adjoint en charge des cimetières, et Gaël Calvar, maire de Port-Launay, ont décidé d'agir face au phénomène des concessions perpétuelles à l'abandon. (Le Télégramme/Karen Jégo)

Une centaine de tombes abandonnées sont dénombrées dans le cimetière de Port-Launay, presque saturé. La mairie a lancé une procédure pour récupérer les concessions, si les familles ne se manifestent pas.

En arrivant en voiture de Brest, on peut apercevoir le cimetière de Port-Launay à l'entrée de la commune. Situé en pente, il dégage un charme certain. Mais en y regardant d'un peu plus près, on remarque des tombes envahies par les mauvaises herbes et des stèles brisées. Depuis peu, à l'entrée du cimetière et devant certaines sépultures, des panneaux ont fait leur apparition.

[Port-Launay fait la chasse aux concessions funéraires abandonnées - Le Télégramme \(letelegramme.fr\)](https://www.letelegramme.fr/port-launay-fait-la-chasse-aux-concessions-funeraires-abandonnees-11-11-2021)



Lorsque de nouvelles tombes sont creusées, le terrain autour peut bouger ce qui fragilise les tombes plus anciennes, allant jusqu'à en éventrer certaines. (Le Télégramme/Karen Jégo)

Outre l'aspect esthétique, ces concessions perpétuelles délaissées posent un autre problème. « En termes de place, on arrive au maximum, constate Gaël Calvar. Quelques parcelles sont encore disponibles en haut, mais c'est compliqué pour les personnes âgées d'y monter. Elles n'en veulent pas. En fait, il n'y aurait pas besoin d'agrandir le cimetière si on récupère les concessions laissées à l'abandon. ».

La commune a donc décidé de lancer avec Gescime, expert en gestion de sites funéraires basé à Brest, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon. « On a averti les familles qu'on connaissait et pour les autres tombes, on a placé de pancartes avec constat d'abandon. Pendant trois ans, les plaques vont rester. Les familles concernées doivent se rendre à la mairie pour se faire connaître puis réaliser les travaux nécessaires sur les tombes. Sinon au bout des trois ans, on enlèvera les monuments et les corps, décrit le premier édile. On constituera un ossuaire dans une des concessions libérées ».



Pour retrouver les proches, un travail fastidieux de localisation a été réalisé par la secrétaire de mairie sachant que, selon les époques, les rangées de tombes ne sont pas comptées de la même façon sur les plans. « Elle y a consacré pas moins de trois semaines équivalent temps plein sur une année », salue Gaël Calvar.